



Vendredi 21 avril 2017

## Communiqué de presse Signature de l'Accord de Guyane

**Ericka Bareigts, ministre des Outre-mer, salue la signature de l'Accord de Guyane, proposé par le Gouvernement, entre le Collectif « Pou Lagwiyann Dékolé », les socioprofessionnels, les élus et l'Etat. Cette journée déterminante pour l'avenir de la Guyane conclut un travail sérieux et un dialogue constant depuis le début du mouvement social, initié par le déplacement de la mission interministérielle de haut niveau puis par le déplacement d'Ericka Bareigts et de Matthias Fekl, ministre de l'Intérieur, sur place.**

En signant l'Accord de Guyane, le Gouvernement s'est mobilisé de manière historique en faveur du territoire guyanais. A l'écoute des attentes légitimes des Guyanaises et des Guyanais, et fidèle à sa méthode de co-construction, Ericka Bareigts s'est constamment investie pour acter les avancées de l'Accord de Guyane.

Cet Accord englobe d'abord le plan d'urgence immédiat d'1,1 milliard d'euros, qui assure des progrès essentiels en matière d'éducation, de santé ou de sécurité. Il prévoit notamment un soutien exceptionnel à la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) afin de lui permettre de payer ses fournisseurs et de relancer la commande publique, à hauteur de 212 millions d'euros, ainsi qu'un soutien fort aux constructions scolaires en Guyane face à la progression de la démographie dans les collèges et les lycées, à hauteur de 400 millions d'euros.

L'Accord de Guyane comprend également les 15 accords thématiques supplémentaires, signés à la suite des ateliers organisés dans la nuit du 1er au 2 avril 2017. Il acte ainsi des avancées considérables dans les domaines de l'agriculture, de l'économie, de la pêche, du BTP, des transports, des activités minières, du logement, du tourisme, de la justice-sécurité, des populations amérindiennes et bushinigue, des énergies renouvelables, de la filière bois, de la petite enfance, de l'éducation routière et des TPE. Soit autant de mesures concrètes et essentielles pour les Guyanaises et les Guyanais.

En actant également la demande de mesures supplémentaires du Collectif et des élus à hauteur de 2,1 milliards, présentée le 4 avril dernier, l'Etat s'engage à travers l'Accord de Guyane à ce qu'elles fassent l'objet d'un examen prioritaire pour mettre en œuvre un plan additionnel.

Ainsi, le président de la République, le Premier ministre et l'ensemble du Gouvernement se sont pleinement mobilisés pour signer cet Accord de Guyane, porteur de mesures capitales. Ericka Bareigts se félicite de l'écoute et de l'engagement de tous les acteurs, et exprime sa confiance à construire, ensemble, l'avenir de la Guyane.

Contact presse : [mompresse@outre-mer.gouv.fr](mailto:mompresse@outre-mer.gouv.fr) – 01 53 69 26 74 – Hôtel de Montmorin - 27, rue Oudinot - 75007 Paris

Internet : [www.outre-mer.gouv.fr](http://www.outre-mer.gouv.fr)

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy – Saint-Martin – Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises